

DÉCLARATION FRANCE-VIETNAM

[Télécharger le .pdf](#)

1. A l'invitation du Président de la République française Emmanuel Macron, le Secrétaire général du Parti communiste du Vietnam Nguyen Phu Trong a effectué une visite officielle en France du 25 au 27 mars 2018. Les discussions de haut niveau ont permis d'évoquer les grandes questions internationales et régionales ainsi que les progrès des relations marquées en 2018 par la célébration du 45^{ème} anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques et du 5^{ème} anniversaire du partenariat stratégique bilatéral.

2. Les deux parties réaffirment le rôle central des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la promotion de la prospérité et du développement durable. Elles réaffirment leur attachement à la Charte des Nations Unies et leur engagement à respecter l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le régime politique des deux pays. Elles conviennent de poursuivre leurs efforts communs pour promouvoir le développement d'un monde multipolaire et d'un multilatéralisme fondé sur le respect mutuel, l'équité, la justice et la coopération dans un esprit de bénéfice mutuel. Elles soulignent l'importance, pour le développement de chaque pays, de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux engagements internationaux contractés par chacune des parties. La France et le Vietnam rappellent leur attachement aux objectifs et principes poursuivis par l'ensemble des agences des Nations Unies dont l'UNESCO.

3. Les deux parties soulignent leur engagement en faveur de la libéralisation et de la facilitation du commerce et de l'investissement et leur attachement au rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce. Elles expriment leur souhait de renforcer leur coopération dans le but d'améliorer le mécanisme de gouvernance mondiale et de stimuler une croissance économique durable.

4. Les deux parties réaffirment que le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, constitue l'une des menaces les plus sérieuses contre la paix et la sécurité et que tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable. Les deux parties expriment leur soutien aux efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme.

5. Les deux parties soulignent l'importance fondamentale de la relation entre l'UE et l'ASEAN et saluent les résultats du sommet commémoratif des 40 ans des relations UE-ASEAN. Les deux parties soutiennent les efforts en faveur de l'élévation de la relation au niveau d'un partenariat stratégique notamment à travers la participation accrue de l'Union européenne aux enceintes stratégiques dans lesquelles l'ASEAN joue un rôle central. Elles appellent de leurs vœux la signature et la ratification de l'accord de libre-échange entre le Vietnam et l'Union européenne dans le meilleur délai au cours de l'année 2018 et sa mise en œuvre rapide et effective. Elles considèrent que cet accord et l'Accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) offriront des perspectives nouvelles pour approfondir l'ensemble des dialogues existants. Les deux parties soulignent que l'accord de libre-échange jouera un rôle moteur dans l'approfondissement des liens de la France et de l'Union européenne avec les pays de l'ASEAN. Les deux parties sont également convenues de renforcer le partenariat UE-Vietnam sur les enjeux politiques et de sécurité, y compris dans le domaine de la sécurité maritime.

6. La France et le Vietnam souhaitent accroître leur coopération et dialogue en vue de contribuer activement au renforcement de la connectivité en Asie du Sud-Est dans la perspective de faciliter les échanges entre l'Europe et l'Asie et de promouvoir une croissance économique durable et inclusive. Saluant le travail mené au sein de l'ASEM sur la connectivité, les deux parties insistent sur l'importance de poursuivre des projets économiques basés sur les principes de concurrence équitable, de transparence, de soutenabilité économique, financière, environnementale et sociale et de bénéfice mutuel, en prenant en compte les principes, les objectifs et les cibles de l'Agenda de développement durable 2030.

7. Les deux parties saluent le rôle joué par l'ASEAN dans le développement pacifique de la coopération maritime internationale. Elles soulignent leur attachement au plein respect de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer ainsi qu'au règlement pacifique des différends, à l'exclusion de tout recours à la menace ou à la force. Elles affirment l'importance du maintien de la sécurité et de la liberté de navigation et de survol dans toutes les mers et océans, dans le respect des principes du droit international. Elles ont également affirmé leur soutien aux efforts de l'ASEAN et de la Chine en vue de la mise en œuvre pleine et effective de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale (DOC) et de l'adoption au plus tôt d'un code de conduite efficace en mer de Chine méridionale (COC), en conformité avec le droit international.

8. Les deux parties réaffirment leur attachement à l'objectif de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Elles prennent note des derniers développements qui contribuent à une baisse des tensions dans la péninsule coréenne. Elles appellent à une application complète des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à la République Populaire Démocratique de Corée et réitérent leur soutien à un processus diplomatique pour accélérer la dénucléarisation complète sur la péninsule coréenne. La France et le Vietnam continueront à œuvrer pour la préservation du régime international de non-prolifération, fondé sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

9. Les deux parties se félicitent du développement exemplaire des relations bilatérales au cours des 45 dernières années et soulignent leur volonté commune de développer et approfondir tous les volets du partenariat stratégique conclu en 2013 entre le Vietnam et la France. Les deux parties ont réaffirmé leur détermination à renforcer la coopération dans tous les domaines: politique, diplomatie, défense sécurité, économie, commerce, investissement, lutte contre le changement climatique, développement durable, science et technologie, éducation-formation, langue française, droit et justice, santé publique, coopération décentralisée, échanges humains, culture, tourisme.

10. Les deux dirigeants conviennent d'intensifier les échanges et contacts de haut niveau. Les deux parties saluent la visite en France du Secrétaire général, qui sera suivie en 2018 de plusieurs autres rencontres et échéances bilatérales à haut niveau. Les deux parties se félicitent des résultats du Dialogue économique annuel de haut niveau et du Dialogue sur la politique de défense qui se sont tenus en janvier 2018 au Vietnam. Elles conviennent de maintenir la régularité des dialogues bilatéraux et d'élargir les mécanismes des consultations, y compris le Dialogue stratégique entre les Ministères des affaires étrangères et les Ministères de la défense au niveau des vice-ministres. Les deux parties saluent également le renforcement de la coopération parlementaire entre les deux pays.

11. Les deux parties affirment leur volonté d'approfondir le volet défense du partenariat stratégique. Dans cette perspective, les deux parties conviennent de renforcer leur dialogue stratégique et de coopération de défense, de poursuivre leur coopération en matière de formation des officiers, en particulier dans les domaines de l'apprentissage du Français, de la formation initiale et spécialisée des cadres et des opérations de maintien de la paix. Elles s'engagent par ailleurs à intensifier leur coopération en matière d'équipements de défense sur la base des besoins exprimés et des capacités à y répondre de chaque partie et réaffirment leur volonté de promouvoir leurs échanges sur la sécurité maritime et aérienne ainsi que sur la médecine militaire. Les deux parties saluent les visites de courtoisie ou escales techniques de bâtiments militaires français au Vietnam et se félicitent de la signature d'une lettre d'intention relative à la signature de la Déclaration sur la Vision commune pour la coopération franco-vietnamienne dans le domaine de la défense de 2018 à 2020 et d'une prorogation de leur arrangement administratif en matière d'hydrographie, d'océanographie et de cartographie marine.

12. Les deux parties s'engagent à promouvoir la mise en œuvre efficace des Traités bilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale dès leur entrée en vigueur. Les deux parties saluent la mise en œuvre d'un programme de coopération pour répondre conjointement aux défis de la criminalité organisée dans un environnement sécuritaire régional et internationale en rapide évolution.

13. Les deux parties expriment leur détermination à renforcer la coopération économique, commerciale et en matière d'investissement et à poursuivre leurs efforts communs pour améliorer l'accès aux marchés pour leurs entreprises respectives. Elles réaffirment leur volonté de renforcer les partenariats économiques et industriels de long terme, notamment dans le secteur des infrastructures et des transports, de l'énergie et du spatial. Elles saluent notamment la coopération exemplaire dans le domaine aéronautique comme l'illustrent la signature de nouveaux contrats entre Bamboo Airways et Airbus, et entre Vietnam Airlines et Air France Industrie, ainsi que la création d'une joint-venture entre Vietnam Airlines et Air France. Les deux parties sont convenues de soutenir les options appropriées afin d'accélérer la réalisation du projet pilote de la ligne du métro urbain de la ville de Hanoi, section Nhôn - gare de Hanoi.

14. Les deux parties marquent leur volonté de promouvoir la coopération dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, dans le respect des normes internationales reconnues par la France et le Vietnam, en particulier : la prévention et la lutte contre les catastrophes naturelles et l'impact du changement climatique avec le développement d'une agriculture résiliente sur des bases agro-écologiques et de l'agriculture biologique ; le renforcement de la coopération concernant la recherche appliquée et le développement agricole, particulièrement en matière d'agriculture biologique et de transfert d'innovations; la promotion de la pêche durable et responsable, avec en particulier la construction d'infrastructures dans le secteur de la pêche, de la formation sur la surveillance des processus de production et de la traçabilité des ressources aquatiques ; la génétique végétale et animale, en particulier porcine et bovine laitière ; le développement des chaînes de distribution des produits agricoles à travers le développement d'un réseau de marchés de gros. Elles soulignent l'importance des travaux conduits par le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) au Vietnam.

15. Les deux parties réaffirment leur volonté de renforcer la coopération en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. Le Vietnam salue l'organisation du Sommet "One Planet" en décembre 2017 à Paris, auquel il a participé. La France salue le plan vietnamien de mise en œuvre de l'Accord de Paris pour la période 2016-2030. Les deux parties conviennent que le dialogue de Talanoa constitue un outil privilégié pour évaluer et renforcer le niveau d'ambition climatique afin de se rapprocher des objectifs de l'Accord de Paris. Elles conviennent de soutenir les négociations au sein de de l'OACI et de l'OMI pour limiter les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'aviation civile et des transports maritimes. La France et le Vietnam entendent poursuivre leur dialogue constructif sur l'élaboration d'un pacte mondial pour l'environnement. Le Vietnam et la France réaffirment leur détermination à promouvoir la croissance durable et poursuivre leur coopération pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

16. Les deux parties reconnaissent le rôle essentiel des villes et des territoires dans la lutte contre le changement climatique et s'engagent à intensifier les échanges d'expertises nationaux et locaux pour promouvoir un usage rationnel des ressources naturelles et de l'énergie et fournir aux citoyens des services urbains adéquats et durables, notamment en matière de transports, de logement, d'eau et d'assainissement.

17. La France s'engage à poursuivre, via les activités de l'Agence Française de Développement, son appui pour soutenir le Vietnam vers une trajectoire de croissance bas carbone et résiliente. Les deux parties se félicitent de la signature du Protocole d'Entente entre le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Vietnam et l'AFD visant à renforcer leur collaboration sur les enjeux de croissance verte et résiliente aux aléas et au changement climatique, notamment à travers le développement du programme Gemmes Vietnam et la préparation du projet de loi sur le changement climatique.

18. Les deux parties se félicitent du partenariat de long terme noué entre l'AFD et les autorités vietnamiennes compétentes en matière de développement et encouragent à poursuivre les efforts pour faciliter de nouveaux programmes et projets en cohérence avec les priorités du Vietnam. Elles saluent dans cette perspective, les projets prioritaires de lutte contre l'érosion côtière et de développement des infrastructures résilientes pour quatre provinces côtières de la région Centre-Nord. Les parties conviennent par ailleurs d'assurer une mise en œuvre efficace des projets en accélérant le décaissement des financements français d'aide publique au développement et améliorant la gestion des projets. Les deux

parties se félicitent de la signature du Protocole d'Entente entre le Ministère du Plan du Vietnam et l'AFD visant à renforcer leur collaboration sur la base d'une vision renouvelée de leur partenariat stratégique à long terme.

19. Les deux parties soulignent l'importance de la recherche dans le domaine du développement et saluent le rôle de l'IRD (Institut de Recherche et de Développement) à cet égard. Elles saluent la signature d'un Accord de coopération dans le domaine de Science et Technologie entre l'Institut français de recherche pour le développement (IRD) et l'Académie des Sciences et Technologies du Vietnam.

20. Les deux parties soulignent le caractère prioritaire de la coopération scientifique et technologique et conviennent d'un échange régulier sur les politiques nationales des deux pays en matière de science et technologie, de recherche et d'innovation. Rappelant la déclaration d'intention signée le 5 septembre 2016 entre le ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère vietnamien de la Science et de la Technologie, les deux parties réaffirment leur volonté de définir conjointement un nouveau cadre de coopération dans les domaines scientifique et technologique reconnus d'un intérêt commun. Les deux parties saluent la signature d'un protocole d'Entente entre la Direction de la propriété intellectuelle, le Ministère des Sciences et Technologies du Vietnam et l'Institut national de la propriété industrielle de France.

21. Les deux parties affirment leur volonté de promouvoir l'usage de la langue française au Vietnam et dans l'ensemble de l'espace francophone notamment à travers l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs de la Francophonie, en particulier l'Agence Universitaire de la Francophonie. La promotion de l'enseignement du et en français au Vietnam, en particulier au sein des classes bilingues, ainsi que l'enseignement de la langue vietnamienne en France facilitent entre autres la mobilité des étudiants entre les deux pays, stimulent la coopération dans tous les domaines, y compris culturels et économiques, et contribuent au rapprochement entre les deux peuples. Les deux parties saluent la signature d'une déclaration d'intention relative à la langue française et à la francophonie.

22. La France et le Vietnam réaffirment le caractère fondamental et prioritaire des liens entre la jeunesse pour le développement futur de leurs relations. Dans cet esprit, les deux parties s'engagent à poursuivre leurs efforts en vue de faciliter la mobilité des étudiants dans les deux sens. Les deux Parties se félicitent de l'ouverture prochaine du nouveau Lycée français Alexandre Yersin à Hanoi. La France remercie le Vietnam pour son soutien constant à ce symbole de la priorité accordée à la jeunesse, ainsi qu'au projet d'extension du Lycée Marguerite Duras à Hô Chi Minh Ville.

23. Les deux parties soulignent le caractère exemplaire de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles soutiennent le projet de développement du Centre Franco-Vietnamien de formation à la Gestion (CFVG) en une université européenne de management et saluent les négociations entreprises en vue du renouvellement de l'accord intergouvernemental de l'Université scientifique et technologique de Hanoi. Elles se félicitent de la coopération renforcée en matière de formation professionnelle avec la modernisation de centres de formation d'excellence au Vietnam et du projet de développement de l'Université technologique des transports (UTT) avec notamment la création d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT).

24. Les deux parties se félicitent de la coopération en matière de droit et de justice et s'engagent à œuvrer pour la réalisation du programme de coopération pour la période 2018-2019 entre les Ministères de la Justice des deux pays. Elles saluent la conclusion de programmes de coopération entre le Ministère de Justice du Vietnam et le Conseil supérieur du notariat de France, ainsi qu'avec la Chambre nationale des huissiers de justice de France.

25. Les deux parties saluent l'excellente coopération en matière de santé et de recherche médicale et la signature récente du protocole d'accord sur le virus VIH/SIDA et les hépatites virales entre le ministère vietnamien de la Santé et l'Agence française de recherche sur le VIH et les hépatites virales (ANRS) le 18 Janvier 2018 à Hanoi. Elles s'engagent à poursuivre les échanges en matière de formation de médecins hospitaliers et promouvoir la coopération et l'investissement dans le champ du médicament. Les deux parties saluent le lancement de l'ensemble des activités du Pôle France Santé à Ho Chi Minh Ville qui réunit tous les acteurs de la coopération franco-vietnamienne dans le domaine de la santé, dont le Centre Médical International. Elles affirment leur volonté de renforcer leurs partenariats et de renouveler l'accord de coopération dans le secteur de la santé entre les ministères de la santé des deux pays.

26. Les deux dirigeants considèrent que la coopération décentralisée constitue un pilier de la coopération bilatérale en contribuant au renforcement des liens et de la solidarité entre les deux pays et les deux peuples. Suite au succès des 10^{ème} Assises de la Coopération décentralisée Vietnam - France à Cần Thơ en septembre 2016, les deux parties saluent l'organisation des 11^{ème} Assises à Toulouse en 2019, qui permettront de fixer les grandes orientations du renforcement de la coopération décentralisée dans un esprit d'équilibre des échanges et de bénéfice mutuel.

27. Les deux parties considèrent que les échanges culturels constituent une dimension essentielle de la relation franco-vietnamienne, contribuant à la compréhension mutuelle et au renforcement de solidarité entre les deux peuples. Elles saluent la rénovation du Centre culturel du Vietnam à Paris dix ans après sa mise en fonction ainsi que la création de la Maison de France à Ho Chi Minh Ville et confirment leur soutien aux initiatives pour la promotion de la culture vietnamienne en France. Les deux parties soulignent l'importance des travaux conduits par l'Ecole française d'extrême orient (EFEO) au bénéfice de la relation culturelle bilatérale.

28. Les deux parties réaffirment leur volonté d'accroître les flux touristiques entre les deux pays. Elles saluent la signature d'une déclaration d'intention de coopération dans le domaine du tourisme entre le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères français et le Ministère de la culture, des sports et du tourisme vietnamien. La France confirme son soutien au projet de la Maison Viêt de l'Ambassadeur du tourisme du Vietnam en France.

29. Les deux parties sont convaincues que la présente visite marquera une nouvelle étape dans le renforcement du Partenariat stratégique Vietnam - France. Le Secrétaire général du Parti communiste du Vietnam a invité le Président de la République française à effectuer une visite au Vietnam. Le Président Emmanuel Macron a accepté l'invitation.